



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

PP 48 24/06/2015

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris

www.cfecgc.org

**Marie Françoise
LEFLON**
Secrétaire Générale

Pierre Jan
Relations Presse et
institutionnelles

☎ : 01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

REPRISE DES NEGOCIATIONS AGIRC-ARRCO PREVUE LE 16 OCTOBRE : LE PATRONAT FERA-T-IL BON USAGE DE CE SURSIS ?

Au cours d'une séance qui ne pouvait être conclusive au vu des propositions non recevables du MEDEF, la CFE-CGC a réaffirmé que la fusion des régimes de retraites complémentaires AGIRC et ARRCO, n'était pas la réponse appropriée aux besoins conjoncturels de financement des régimes.

Cette fusion porterait d'ailleurs des conséquences allant bien au-delà du simple champ des retraites. Elle provoquerait en effet un détricotage du statut de l'encadrement, mais aussi une fragilisation de l'APEC et de la prévoyance cadre.

Pour la CFE-CGC, il serait inacceptable qu'un accord acte la disparition de l'AGIRC alors même que des dispositions claires, rédigées et juridiquement encadrées n'ont pas été négociées pour sécuriser le statut de l'encadrement.

Par ailleurs, les solutions financières proposées écornent une fois de plus le pouvoir d'achat de l'encadrement.

Dans les semaines à venir, la CFE-CGC réitérera ses propositions qui visent à assurer la pérennité des deux régimes. Il va de soi que ces solutions passeront par un effort partagé des acteurs.

Dossier suivi par Marie Françoise LEFLON – secrétaire générale CFE-CGC

☎ 06 77 94 25 77 - ✉ : mariefrancoise.leflon@cfecgc.fr